

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

COMMUNE DE SEVIGNACQ-MEYRACQ

Procès-Verbal

Séance du 15 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit le 15 mars 2018 à 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique MOULAT, Maire

Date de la convocation : 08 Mars 2018

Présents : M. Capéran, Mme Lafargue, M. Lardit, Mlle Lacoste, M. Loustalot, Mme Cazalet, Mme Augareils, M. Bonnasserre, M. Carrère, M. Gelinet, Mme Soubercaze, M. Cazenave, M. Paroix

Arrivés à 21h15 : M. Bonnasserre, M. Cazenave, M. Paroix

Absents non excusés : Néant

Absents excusés : M. Regot Joël (procuraiton donnée à Mme Moulat Monique)

Secrétaire : Mme Soubercaze Christine

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire : Mme Christine Soubercaze

La séance est ouverte à 20h45

Sont arrivés à 21h15 : M. Bonnasserre, M. Cazenave, M. Paroix

Ordre du jour :

➤ Informations de Mme Le Maire :

- Proposition de report du vote du taux des impôts en Avril 2018 : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le report

➤ Approbation du précédent PV : validation à l'unanimité des présents

➤ Délibérations

- Création du poste de secrétaire de mairie. Délibération modificative.
- Comptes de Gestion 2017 (Commune – Caisse des Ecoles – CCAS)
- Comptes Administratifs 2017 (Commune – Caisse des Ecoles – CCAS)
- Affectation des résultats 2017 (Commune – Caisse des Ecoles – CCAS)
- Vote des taux des impôts locaux 2018

➤ Questions orales des conseillers

1. INFORMATIONS DE MADAME LE MAIRE

Mme Le Maire propose de reporter le vote des taux des impôts en Avril 2018.

La proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

2. APPROBATION DU PRECEDENT PV.

Il est approuvé à l'unanimité des présents.

3. DELIBERATIONS

DÉLIBÉRATION N°2018-07

Création de poste – secrétaire de mairie (annule et remplace la délibération 2018-02 du 29 janvier 2018)

Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'emploi de secrétaire de mairie est à pourvoir à compter du 01 avril 2018.

Il propose de compléter le tableau des emplois de la commune en précisant les grades correspondant à cet emploi sur lesquels pourra être recruté le nouvel agent.

Le tableau des emplois serait complété commune suit :

Emploi	Grades associés	Catégorie hiérarchique	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail
Secrétaire de mairie	- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Temps non complet 26 h
	- Rédacteur - Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	B		

Pour un emploi à temps non complet

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 26 heures

Cet emploi permanent pourra être pourvu :

- par le recrutement d'un fonctionnaire en application du principe général posé à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires selon lequel, sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont occupés soit par des fonctionnaires,

- par dérogation, par le recrutement d'un agent contractuel, en application des dispositions de l'article 3-3-3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique

territoriale, qui permettent, dans les communes de moins de 1 000 habitants de recruter des agents contractuels sur l'emploi permanent de secrétaire de mairie.

Les contrats de travail sont conclus pour une durée déterminée maximale de trois ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de six ans. Si à l'issue de cette durée de six ans le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, l'emploi pourrait être doté
Pour un emploi de catégorie C du traitement afférent à l'indice brut 347

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **décide**

- la création à compter du 1^{er} février d'un emploi permanent à temps non complet de secrétaire de mairie pour un emploi à temps non complet représentant 26h de travail par semaine en moyenne,

- que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel,

- que, dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 347

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe s'il opte pour le recrutement d'un agent contractuel au terme de la procédure de recrutement,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent de secrétaire de mairie à temps non complet pour assurer l'accueil et la formation du nouvel agent recruté avant le 1^{er} avril.

L'emploi serait créé pour la période du 13 mars 2018 au 31 mars 2018

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 22 heures

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique B.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 377

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- DECIDE** - la création, pour la période du 13 mars 2018 au 31 mars 2018, d'un emploi non permanent à temps non complet de secrétaire de mairie représentant 22 heures de travail par semaine en moyenne,
- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 377
- AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,
- PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

21h 15 : Arrivés de Messieurs les conseillers Bonnasserre, Cazenave et Paroix portant le nombre de présents à 14.

DÉLIBÉRATION 2018-008

Vote du compte de gestion 2017 - Commune

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Jean-Luc SAINT-GERMAIN à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DÉLIBÉRATION 2018-009

Vote du Compte Administratif 2017 - Commune

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Michel LARDIT, vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement	Fonctionnement
Dépenses Prévu : 279 981.26 Réalisé : 81 468.83 Reste à réaliser : 171 888.00	Dépenses Prévu : 526 431.26 Réalisé : 284 196.53 Reste à réaliser : 0.00
Recettes Prévu : 279 981.26 Réalisé : 128 410.62 Reste à réaliser : 0,00	Recettes Prévu : 526431.26 Réalisé : 555785.44 Reste à réaliser : 0,00
- Résultat de clôture de l'exercice Investissement : 46 941.79 Fonctionnement : 271 588.91 Résultat global : 318 530.70	

DÉLIBÉRATION 2018-010

Affectation des résultats 2017 - Commune

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monique Moulat, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 15 mars 2018.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **129 346.65**

- un excédent reporté de : **142 242.26**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **271 588.91**

- un excédent d'investissement de : **46 941.79**

- un déficit des restes à réaliser de : **171 888.00**

Soit un besoin de financement de : **124 946.21**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT **271 588.91**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **124 946.21**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **146 642.70**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **46 941.79**

DÉLIBÉRATION 2018-011

Approbation du Compte de Gestion 2017 – Caisse des Ecoles

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Madame le Maire expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par Jean-Luc SAINT-GERMAIN à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DÉLIBÉRATION 2018-012

Vote du Compte Administratif 2017 – Caisse des Ecoles

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Jean-Michel LARDIT, vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement	Fonctionnement
Dépenses Prévu : 0,00 Réalisé : 0,00 Reste à réaliser : 0,00	Dépenses Prévu : 1 371.87 Réalisé : 1 371.87 Reste à réaliser : 0,00
Recettes Prévu : 0,00 Réalisé : 0,00 Reste à réaliser : 0,00	Recettes Prévu : 1 371.87 Réalisé : 0.00 Reste à réaliser : 0.00
- Résultat de clôture de l'exercice Investissement : 0,00 Fonctionnement : -1 371,87 Résultat global : -1 371,87	

DÉLIBÉRATION 2018-013

Affectation des résultats 2017 – Caisse des écoles

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monique Moulat, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 15 mars 2018.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **0.00**

- un déficit reporté de : **1371.87**

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : **1371.87**

- un déficit d'investissement de : **0.00**

- un déficit des restes à réaliser de : **0.00**

Soit un besoin de financement de : **0.00**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT **1371.87**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **1371.87**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : 0.00

DÉLIBÉRATION 2018-014

Approbation du Compte de Gestion 2017– CCAS

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Madame le Maire expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par Jean-Luc SAINT-GERMAIN à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DÉLIBÉRATION 2018-015

Vote du Compte Administratif 2017 – CCAS

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 1

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Jean-Michel LARDIT, Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement	Fonctionnement
Dépenses Prévu : 0,00 Réalisé : 0,00 Reste à réaliser : 0,00	Dépenses Prévu : 1 707.07 Réalisé : 72,00 Reste à réaliser : 0,00
Recettes Prévu : 0,00 Réalisé : 0,00 Reste à réaliser : 0,00	Recettes Prévu : 1 707.07 Réalisé : 7.07 Reste à réaliser : 0,00
- Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement : 0,00 Fonctionnement : -64.93 Résultat global : -64.93	

DÉLIBÉRATION 2018-016

Affectation des résultats 2017 – CCAS

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monique Moulat, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 15 mars 2018.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **72.00**

- un excédent reporté de : **7.07**

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : **64.93**

- un déficit d'investissement de : **0.00**

- un déficit des restes à réaliser de : **0.00**

Soit un besoin de financement de : **0.00**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DEFICIT 64.93
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **64.93**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 0.00

4. QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS.

Il n'y a pas eu de question orale de la part des conseillers.

La séance est levée à 21h51